

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 Novembre 2020 à 18 H30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Corine ROUFFAUD, Mme Sandra TOURNAIRE.

Absent excusé :

Absent non excusé :

Madame VALADE Corine a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur et Madame Robert ROUZEAU – 3 Rue de la Font Trouvée – 16320 VILLEBOIS-LA VALETTE. Biens situés section AM N° 64 au N° 4 Place des Halles – surface au sol de 235 m². Ce bien est vendu pour 100 000 € à Monsieur et Madame CALMELS demeurant à Angoulême et Monsieur et Madame BLANCO-SANTAOLALLA demeurant à La Rochefoucauld.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité

Vente d'un bien, appartenant aux Consorts VALLANTIN – Biens situés section ZC N° 64 et 68 – surface au sol de 3 810 m² – 4 Route de la Charsie - 16320 VILLEBOIS-LA VALETTE. Ce bien est vendu pour 180 000 € à Madame Renée THIERRY Bourdage 16410 TORSAC.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité

CONVENTION VERIFICATION PRISES INCENDIE

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours n'a plus vocation à vérifier nos prises incendie et cela doit être fait tous les 2 ans obligatoirement.

Nous avons demandé à la SAUR de nous établir une convention pour ce faire. Cette convention est payante 35.00 € HT par poteau plus les frais éventuels de réparation et d'intervention.

Les réparations ne seront effectuées qu'après fourniture d'un devis.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

MODIFICATION STATUTS FOURRIERE

Trois nouvelles communes ont demandé leur adhésion au Syndicat Mixte de la Fourrière, le conseil municipal doit se prononcer sur la demande des communes de Vindelle, Chabrac et Turgon.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

RAPPORT ASSAINISSEMENT 2019

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal, qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé aux Maires de présenter à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et ce rapport doit faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Nous devons créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe pour Madame Barbara SIEUW suite à un avancement de grade et cela pour 9 H hebdomadaires.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

ADHESION PAYFIP - CONVENTION

Afin de faciliter les paiements par voie électronique des factures émises par la commune nous devons adhérer par convention au système PAYPFIP. Les administrés pourront ainsi régler les factures par virement bancaire dès que notre fournisseur de logiciel de comptabilité aura mis les informations à jour. Nous allons faire débiter l'abonnement à compter du 1^{er} décembre 2020, ce service est payant mais la Direction Générale des Finances Publique prend à sa charge une grande partie des frais. (0,04 cts par transaction inférieure à 20€ puis 0,05 cts + 0,25 % commission au-delà de 20€).

Dans la suite logique nous devons supprimer les régies de recettes :

Avec effet immédiat les régies non utilisées : la n° 55 qui concerne la vente de conteneurs (poubelles) ;

La n°200-01 qui concerne la vente de tickets pour les manifestations culturelles ;

Avec effet au 30 novembre 2020 la n° 26 concernant la location de la salle des fêtes.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

VENTE TERRAIN COMMUNAL IMPASSE DES ALOUETTES

Nous avons reçu une demande pour vendre la parcelle de terrain située en dessous de chez la fleuriste – Impasse des Alouettes.

Je vous propose de mettre le prix de vente de ce terrain à 5 € le m² situé AM N° 177 pour une surface de 1 268 m² (soit 6 340.00 €).

Il y aura une convention ou droit de passage pour raisons techniques (pluvial) et l'acte sera passé chez Maître Benoit-Menard notaire à Villebois-Lavalette. La vente ne concernera que la partie de terrain qui touche le riverain et pas les entrées communes.

Vote : Pour 13 Contre 1 (Pierre Dussidour) Abstention 1 (Hélène Foissard)

SOUTIEN BAR/RESTAURANTS

Comme pour le 1^{er} confinement afin d'apporter notre soutien au restaurant « Le Lavalette » face à la pandémie, nous vous proposons de suspendre le loyer de 50 € pour la licence IV pour les mois de novembre et décembre 2020.

Vote : Pour 13 Contre Abstentions 2 (Sandra Tournaire/Marie-Thérèse Barbier)

DIVERS

- Le PLUI a été approuvé à la date du 3 novembre 2020
- Madame KAWECKA (salon de thé sous les halles) nous informe de son intention de vendre sa maison et de transformer son activité sur le secteur « pâtisserie ».
- Jardin potager partagé. L'Association APHL nous propose de faire un jardin partagé dans le terrain en contrebas de la salle des fêtes.
- Le chantier pour le pylône est démarré.
- Nous avons rendez-vous jeudi prochain à 14 H 30 avec des gendarmes d'Angoulême spécialisés dans la protection des bâtiments tels que la mairie et les écoles pour une étude. Les services de l'Etat financent jusqu'à 80 % des travaux de sécurisation des sites.
- La jonction pour l'eau entre Gurat et Villebois-Lavalette est commencée ainsi que celle pour la fibre.
- Vœux du Maire – Nous sommes dans l'attente des instructions pour ce genre de festivités
- Repas des aînés – La majorité des membres demandent à ce qu'il soit reporté dans l'année 2021 dès que les conditions sanitaires permettront de le faire.
- 1 dossier sera présenté à la réunion de décembre pour essayer de faire venir des praticiens supplémentaires à la maison de santé.
- Amélioration de la communication.

La séance est levée à 20 H. Prochaine réunion le 14 décembre 2020 à 18 H 30